



Ville de  
Malintrat

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le

ID : 063-216302042-20241217-49\_24-DE



L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malintrat dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en session ordinaire sous la présidence de M. MAGNOUX André, Maire de Malintrat.

Date de convocation : -9 décembre 2024

Membres présents

M. MAGNOUX André, Mme DE VASCONCELOS Stéphanie, M. CONDEMINE Jérôme, Mme VIALLE Anne-Marie, M. BARTHELEMY Olivier, Mme RATELADE Valérie, Mme BURIAS Céline, Mme GIANGRECO-BROC Malory, M. CHORDA Marco, Mme BARTIN Marie-Elisabeth, M. FAURE Fabrice, M. GIRARD Christian.

M. DA SILVA Carlos arrivé à 18 heures30 (après point n°3)

Membres absents :

- ✓ M. SAUSSAC Cyril pouvoir à M. MAGNOUX André
- ✓ Mme HANZEL Marie-Josée

Secrétaire de séance : Mme GIANGRECO-BROC Malory

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents 13

Votants 14

### **49\_24 RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Le recensement de la population de notre commune aura lieu en janvier et février 2025.

La préparation et la réalisation des enquêtes de recensement sont confiées par la loi à la commune qui reçoit à ce titre, une dotation forfaitaire.

Le Maire de la Commune doit nommer par arrêté les ou l'agents recenseur.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer deux postes d'agent contractuel pour la période du recensement.

Précise que ces agents seront rémunérés selon la législation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

**ACCEPTE de créer deux postes d'agent contractuel pour la période du recensement de la population.**

Au registre sont les signatures

de Malintrat, le 17 décembre 2024

Le Maire, André MAGNOUX



Certifié exécutoire le :

MAIRIE DE MALINTRAT